

**Notice explicative.
Travaux aménagement
Sous-Préfecture de Vire.**

Emmanuel TRUQUET

Pôle immobilier

Tél : 0231306384

Mél : emmanuel.truquet@calvados.gouv.fr

PJ : Plans annexes RDC R+1 & toiture

Contexte :

Le projet présenté au dernier trimestre de 2025 consiste dans un aménagement complet des combles de la partie administrative de la sous-préfecture et un ré-aménagement partiel du RDC , à l'amélioration des conditions d'accueil des agents, la création de 6 postes de travail.

A l'occasion de ce projet, une amélioration des conditions actuelles est recherchée sur les thématiques suivantes :

- L'accessibilité PMR.
- L'isolation thermique.
- La ventilation.
- L'apport de luminosité naturelle.
- Le traitement des désordres liés à l'humidité et ventilation.

Maçonneries extérieures

Démolition des cheminées de la partie administrative jusqu'au plancher R+1.

Reprise des chevêtres de la charpente.

Remise en état et finition de la couverture ardoisée.

Ouvrants en toiture:

Ouverture de la toiture en 7 points pour création chevêtres d'encadrements et incorporation de velux extra plats de dimension 78x118 pour l'ensemble (sauf pour le numéro 1 dim 94x118)

Double vitrage clair/ traitement thermique du vitrage.

L'apport de lumière naturelle est privilégié dans les bureaux de l'étage.

Maçonneries intérieures :

Les conduits de cheminées présents au R+1 sont démolis afin de disposer de surfaces plus facilement aménageables.

Au RDC, un mur de refend, est ouvert en extrémité de couloir pour permettre des circulations optimales (PMR) et repenser l'aménagement.

Remplacement des gardes corps acier & du balcon(façade sud) :

Rénovation et mise en sécurité des gardes corps par modèle bourgogne du fabricant brun& doute avec plastron décoratif identique au modèle en place.

Ce plastron actuellement présent sur le balcon fait l'objet d'une reconstitution et d'une découpe laser sur tôle acier d'épaisseur 15 mm .

Il sera reproduit sur le garde corps central du double escalier.

Après présentation de l'APS à l'Udap, L'ABF référente a donné son accord de principe sur l'esprit de rénovation.

(voir plan ci-joint)

Ventilation :

Pose d'une ventilation C4 basse consommation dans les combles / conduits dans les combles pour l'étage et sous faux plafond pour RDC.

Fiche de calcul ciblant les 25m³/h/occupant sur chaque pièce nouvelle ou espace commun.

Sanitaires :

Création d'un sanitaire PMR en RDC incluant une douche non-PMR.

Agencement doublage :

L'isolation périphérique est systématiquement reprise lors des aménagements de pièce.

Les performances de l'isolation posée répondent aux nouvelles préconisations thermiques(RT 2020)

La nature du bâtiment impose de prendre en considération les risques liés à l'humidité :

- pas d'isolant hydrophile en doublage fermé.
- lame d'air à contrôler avant fermeture des doublages (mini 3 cm).
- point de rosé à contrôler en paroi.
- isolant bio-sourcé imposé si respirabilité (comble)

Electricité

L'ensemble des points lumineux nouvellement posés intègre des sources LED.

Une variante de chiffrage est demandée dans le DCE, intégrant des fonctionnalités d'éclairage variable.

Les espaces communs (sanitaires / couloirs) sont pilotés par des détecteurs infrarouges intégrant une minuterie de fonctionnement (durée à valider).

Accessibilité PMR Globale

Des ouvrants adaptés à la mobilité PMR sont nouvellement posés dans la future salle de réunion ainsi que dans le bureau du Sous-Préfet.

Le couloir bas est entièrement accessible vers le sanitaire / l'espace convivialité / le bureau secrétariat.

L'étage n'est pas rendu accessible PMR, un règlement intérieur fixera les modalités d'usage de la salle de réunion RDC lors de visites extérieures.